

Réunion du 16 décembre 2020

Absents et excusés : Fabienne LATRONCHE a donné procuration à Lisette NOILLAC, Odile OUTTERS a donné pouvoir à Jean-Jacques MONTEIL
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

TULLE'AGGLO :

Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : 1 pour Gimel. Gérard TOURNEIX est élu à l'unanimité.

Pour le transfert de la compétence élaboration documents d'urbanisme, l'Etat a reculé de 6 mois la date butoir, en raison du contexte sanitaire, donc au 30 juin 2021. Il faudra délibérer à nouveau dans les 3 mois précédents.

Compte tenu de l'opposition de plusieurs maires, le président Michel BREUILH a renoncé à exercer les pouvoirs de police pour les compétences transmises à l'agglo.

Commissions :

Pour info, il y aura inversion pour 2 commissions, entre le maire et Valérie BERGON : Alain SENTIER se charge de la commission attractivité du territoire et Valérie BERGON de la commission communication (désignée à tort projet de territoire).

Projet de mutualisation voirie : volonté d'expérimentation sur de petits territoires ; il y aurait création d'un service au sein de Tull'Agglo afin d'intervenir sur les voiries ; le maire et Jean-Jacques soulignent le danger d'avoir dans cette hypothèse des interventions à plusieurs vitesses (déneigement, fauchage, etc.) et quid du personnel communal actuellement mis à disposition de l'agglo.

Budget 2020 : décisions modificatives :

Dépenses de la section fonctionnement du budget communal :

Article 615231 (voirie)	- 2 000,00
Article 6411 (personnel)	+ 2 000,00

Le conseil valide.

Section investissement du budget communal :

Dépenses	Recettes
Ch 041 900,00 (biens sans maître)	Ch 041 + 900,00

Le conseil valide.

Vote subvention caisse des écoles avant vote du budget primitif 2021 :

Comme les années précédentes, il est proposé de voter un montant de 15 000 €.

Le conseil valide.

Vote investissements 2021 avant vote du budget primitif :

Le maire propose (montant maximum du ¼ des investissements votés au BP 2020) :

Article 2158 (matériels et outillage) = 3 000

Article 2312 (aménagement parc du castel) = 80 000

Article 23133 (travaux bâtiments) = 5 000

Article 231518 (voirie) = 3 000

Le conseil valide.

Renouvellement de la prestation de service de fourrière animale :

Le contrat qui nous lie à la SPA arrive à son terme le 31 décembre prochain. Il est proposé de le poursuivre pour l'année 2021, renouvelable deux fois. Tarif : 1,36 € par habitant, soit 1 089 € HT. Le conseil valide.

Plan de relance et investissements :

En Corrèze, Préfecture, Département et ADM19 ont décidé que les crédits seraient impérativement destinés à des travaux permettant une amélioration énergétique des bâtiments publics, avec une attention particulière aux travaux réalisés dans les établissements scolaires.

Aussi du fait que nous avons inscrit dans les projets à venir l'amélioration énergétique aux écoles, il semblerait opportun de présenter un dossier relatif à l'école de la Maison Brûlée, avec double vitrage sur la façade Est et isolation du plancher du grenier. Jean-Pierre a sollicité un devis de l'entreprise GRAILLE de Corrèze. Dossier à déposer pour le 31 décembre prochain et travaux doivent être exécutés avant le 31.12.2022 ; si retenu, 60 % d'aide conjointe Etat et Département.

Devis de GRAILLE : 3 092€ HT pour la partie double vitrage, 9 722€ HT pour la partie isolation (un diagnostic de performance énergétique suffirait pour le montage du dossier et serait à fournir si candidature de la commune était retenue). Avec le remplacement de la porte vitrée donnant sur le préau, on atteindrait un montant d'environ 15 000 € HT.

Le conseil valide.

Pour le dossier aménagement touristique (stationnement supplémentaire notamment), il est possible de solliciter, outre le Département, l'Etat par le biais de la DSIL, nous sommes en attente d'un devis pour une passerelle. Signalétique à prévoir. Demande de devis aussi pour coupe et élagage des arbres en bordure de voirie.

Pour le city stade, outre le Département, l'Etat doit pouvoir aider (DETR). Il faut contacter des entreprises spécialisées pour un devis.

Travaux en cours :

Valorisation des terrasses et du parc du castel Vuillier, l'entreprise FAUCHER est sur site depuis le début de ce mois, le grand mur éboulé sous le jardin de la cure est dégagé.

Snack bar : coût supplémentaire pour l'entreprise FRED COUVERTURE, en raison des modifications demandées au niveau de la charpente par les entreprises GRAILLE et CHEZE, avec un devis de 1 932,30 € HT au lieu de 619,70 HT.

Enclos bâti : coût supplémentaire pour l'entreprise FRED COUVERTURE, devis de 2 176,80 € HT au lieu de 1 436,09 € HT (ardoises de Travassac au lieu d'Espagne, pour similitude avec le snack et les toilettes). Entreprise GRAILLE commence la pose de l'alu également demain. Le conseil valide les changements de devis.

Affaires diverses :

- Projets éoliens : pour celui du Puy de l'Aiguille, l'audience publique devant le T.A. de Limoges a eu lieu le 10 décembre, le procureur propose le rejet de la requête de la société RES, il faut maintenant attendre le délibéré des juges ; pour celui de Saint Pardoux la Croisille, le précédent ayant été abandonné, un nouveau a vu le jour, aussi les élus des communes riveraines demandent le vote d'une motion d'opposition des élus des communes alentours.

Depuis la nouvelle réglementation, les pouvoirs publics ont allégé les procédures ; on est en train de supprimer les enquêtes publiques telles qu'elles existaient

- (passage à la dématérialisation). Les préfets ont plus de pouvoir et trancheront. D'où l'intérêt de manifester une opposition aux projets dès leur genèse. Compte tenu des diverses conséquences du projet de St Pardoux la Croisille, les conseillers, les uns pour la protection des paysages du secteur ou de la biodiversité, les autres pour la protection de la ressource en eau, etc. adoptent à l'unanimité la motion proposée.
- Désignation d'un correspondant défense au sein de chaque commune : Dominique BOURGEOIS, volontaire est désigné.
 - Devis de l'entreprise EYREIN TP, de 640 € HT, pour le nettoyage de la parcelle à usage de dépôt de végétaux au Puy d'Urlan. Le conseil valide.
 - Nécessité de délibérer pour dénommer le lieu-dit où s'installe l'entreprise MARTINIE et Fils, aux abords de la carrière de Mainchon ; après consultation de Nicolas LAMOINE, chef d'entreprise, il est proposé Puy d'Augère (dénomination du cadastre). Le conseil valide.
 - Réunion de la commission urbanisme avec SCAMBIO programmée le mercredi 6 janvier à 14h30. Nouveauté pour la prolongation des CU (certificat d'urbanisme) opérationnels, c'est-à-dire qui valident la constructibilité d'un terrain : normalement, le certificat est délivré pour 18 mois, puis prolongeable d'un an, année après année. La DDT vient de refuser une prolongation ; après demande d'information, il s'avère que le PADD ayant été voté, il n'y a plus de prolongation possible, au bout de 18 mois ; à ce terme, il faut redéposer une demande de CU.
 - Mme LATY, conservatrice MH de la DRAC, lors de sa visite pour le plateau de la châsse, a signalé qu'il faudrait prévoir la réfection de la toiture endommagée de la sacristie de l'église. Affaire à suivre.
 - Mme BERLIERE, directrice des archives départementales, lors de sa visite inspection pour le récolement des archives a signalé la reliure défectueuse d'au moins un registre d'état-civil. Affaire à suivre.
 - L'association DRPG a lancé une pétition à destination d'ASF, à propos de l'augmentation du bruit aux abords de l'autoroute, en lui demandant de solutionner ce phénomène qui a tendance à fortement progresser.
 - C/R de la réunion de bureau d'hier à l'Instance d'autonomie de Corrèze, avec le maire, Lisette NOILLAC et Odile OUTTERS. Ressenti plutôt positif quant à la qualité des services et l'implication de la secrétaire-animatrice, Mme Sylvia MOUTY. Mme COIGNAC, présidente, préconise une prochaine rencontre en mairie, pour aborder des sujets comme le portage des repas.
 - C/R commission communication et information : plusieurs réunions ont eu lieu pour l'élaboration du nouveau site Internet de la commune, certaines avec Carole MASSIE de Tulle'Agglo. Le site est attendu pour janvier. Fabienne LATRONCHE s'occupera de la mise en place finale, avec le nom de domaine existant (précédemment hébergé sur OVH).
 - Départ de Camille LACHEZE, directrice de l'OTI de Tulle
 - M. Christophe DUBUIS sera notre nouveau trésorier à compter du 01.01 prochain.
 - Ecoles : Conseil d'école le vendredi 20 novembre, en nombre restreint dû au Covid, Valérie BERGON fait le point sur quelques problèmes de discipline rencontrés.
 - Locations PLA : 1 PLA de Mars (occupant LEMAIRE) a été reloué ; un autre sera à louer à compter du 1^{er} mars prochain.

- Arbre de Noël annulé : les cadeaux pour les écoliers distribués en classe le dernier jour, les cadeaux pour les enfants n'ayant pas encore l'âge d'être scolarisés sur la commune seront distribués par les élus.
- Pour info : Jérôme BOURDEIX signale qu'un bras de relevage du tracteur a cassé, pièce commandée pour un montant de 442,45 HT, qui devrait être livrée mardi prochain.
- Commission petite enfance de Tulle'Agglo : Françoise VIDALIE signale que la zone Gimel- Saint Martial de Gimel a été identifiée comme manquant de structures pour la petite enfance ; il y a pourtant des assistantes maternelles, peut-être en nombre insuffisant ? Affaire à suivre quant à la création d'une structure, sachant qu'il s'agit d'une compétence de Tulle'Agglo.
- Commission de l'habitat de Tulle'Agglo : Jean-Pierre FAURE signale le PLH (programme local de l'habitat) de l'agglo qui sera à valider.
- Compte rendu Syndicat des deux vallées : Gérard TOURNEIX fait un point sur la réunion du comité syndical de samedi matin dernier (recrutement d'un responsable technique, heures supplémentaires des agents, achat de véhicules, vote des tarifs pour 2021, travaux suite à diagnostic notamment sur Gimel, etc.).